

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 12 MAI 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Conseillers présents : M. POUGET-CHABROLLE, Maire – M. SEPTIER, Mme ROMEUF et M. FOULHOUX, Adjoints – Mmes BERNARD et NUNES - M. COMONT – Mme BRUN – M. GEOFFRE.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 31 MARS 2017.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2017, est approuvé à l'unanimité.

2. VOIRIE COMMUNALE 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de choisir l'entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne pour effectuer ces travaux, pour un montant total de **69 200 € H.T.**

3. RESTAURATION DE L'EGLISE.

L'entreprise COMTE présente un avenant de 7 500 € H.T. lié au surcoût de la solution technique choisie pour permettre la suppression des cerclages de la tour ronde.

Le conseil refuse pour les raisons suivantes cet avenant :

- le marché initial prévoyait une solution technique que l'entreprise avait signé,
- ce surcoût ne devrait pas pouvoir bénéficier de subvention,
- cette suppression des cerclages n'a qu'un but esthétique, alors que la réfection de la toiture de la sacristie est elle indispensable (environ 13 000 € H.T.).

4. AFFOUAGE.

Certains membres de la section d'Ailloux ont demandé à bénéficier de lot de bois de chauffage. Ceci est une possibilité prévue par les textes et non une obligation. C'est le conseil municipal qui décide.

Ces lots de bois de chauffage ne peuvent être attribués que pour les besoins personnels des membres de la section. Or au vu de leur nombre total, très peu sont intéressés. C'est pourquoi, pour une raison d'équité, le conseil municipal rejette cette demande.

5. TARIF DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser le tarif des loyers en cours des logements communaux qui évoluent chaque année en fonction de l'indice trimestriel de référence des loyers (I.R.L.) du 4^{ème} trimestre, soit une augmentation de : **0.18 %**

Tarif des loyers mensuels à compter du 1er Juillet 2017 :

	Loyers au 01/07/2016		Loyers au 01/07/2017
- Logement T 1 droite	186 Euros	186.33	arrondi à 186 Euros
- Logement T 1 gauche	195 Euros	195.35	arrondi à 195 Euros
- Logement T 2	194 Euros	194.35	arrondi à 194 Euros
- Logement T 3	327 Euros	327.59	arrondi à 328 Euros
- Logement T 3 (ancien cinéma)	290 Euros	290.52	arrondi à 291 Euros
- Logement T 4	349 Euros	349.62	arrondi à 350 Euros

6. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS.

La délibération initiale du 29 mars 2014 est modifiée suite au changement de l'indice brut terminal de la fonction publique, qui est passé de 1 015 à 1 022. Les élus continueront de percevoir le même pourcentage de l'indice brut terminal :

- M. POUGET-CHABROLLE Paul, Maire : 17 %
- M. SEPTIER Maurice, 1^{er} Adjoint : 6.6 %
- Mme ROMEUF Isabelle, 2^{ème} Adjoint : 3.3 %
- M. FOULHOUX Pascal, 3^{ème} Adjoint : 3.3 %

7. ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE TERRITORIALE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, a approuvé la création et les statuts d'une Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (A.D.I.T.), sous la forme d'un établissement public administratif rattaché au Département du Puy-de-Dôme.

Suite au désengagement de l'Etat, cette agence a pour objet de proposer aux communes et établissements publics du Puy-de-Dôme, une assistance technique et un rôle d'appui. Pour ce faire, une offre de base et une offre complémentaire de services « à la carte » sont proposées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (A.D.I.T) pour l'offre de services de base avec uniquement l'offre SATESE, soit 1€ par habitant DGF.

8. MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.E.G. DU PUY-DE-DOME.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SIEG du Puy-de-Dôme afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs.

9. DIVERS.

- Le regard de l'assainissement devant la petite maison Schneider à Gaillard va être supprimé. Il est très dangereux pour les motards du fait de son important dénivellement.
- Les travaux de la maison des services à Cunlhat devraient débiter au 4^{ème} trimestre 2017.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 20 heures 30.

Affiché à la porte de la Mairie, le 16 mai 2017.

Le Maire,

Paul POUGET-CHABROLLE.